

Bienvenue à l'écocentre, un environnement respectueux et courtois

Fonctionnement

- 1 Chargez vos résidus par catégorie**
Pensez à les regrouper par catégorie avant votre arrivée afin d'être efficace lors du déchargement.
- 2 Rendez-vous vers l'écocentre de votre choix**
Présentez votre preuve de résidence et écoutez soigneusement les consignes.
- 3 Déchargez vos résidus dans les enclos ou les conteneurs désignés**
Assurez-vous de pouvoir disposer de vos objets lourds de façon autonome.

Consignes de sécurité

Limitez votre vitesse à 5 km/h.

Soyez prudent et attentif à la circulation à proximité des conteneurs.

Ne fumez pas.

Ne descendez **jamais** dans les conteneurs.

Il est interdit d'utiliser la fonction basculante de votre benne de camion ou de remorque pour le déchargement.

Assurez-vous que les enfants demeurent dans le véhicule ou tenez-leur la main.

Les animaux de compagnie doivent demeurer dans le véhicule.

Les écocentres en Mauricie pour vous servir

**Trois-Rivières
secteur ouest**
2455, rue Charbonneau
G9A 5C9

Shawinigan
30, 28^e rue
G9N 0C6

Saint-Luc-de-Vincennes
200, rue du Parc-Industriel
G0X 3K0

**Trois-Rivières
secteur est**
1921, rue des Toitures
G8V 1W1

Louiseville
760, avenue Deveault
J5V 3C2

Saint-Étienne-des-Grès
440, boul. de la Gabelle
G0X 2P0



ÉTÉ
(1^{er} avril au 31 octobre)
Mardi au samedi
9 h à 16 h 30



HIVER
(1^{er} novembre au 31 mars)
Mardi au samedi
8 h 30 à 16 h

Fermés

24 juin
1^{er} juillet
24 décembre au 2 janvier

Pour information

ENERCYCLE

Téléphone : 819 373-3130
Sans frais : 866 330-3130
info@energycle.ca
energycle.ca



Écocentre

L'écocentre est là pour vous

Avant d'apporter vos objets à l'écocentre, favorisez le réemploi en vendant ou en offrant vos biens réutilisables (en bon état) à des organismes.

L'écocentre est dédié à la récupération de vos matières qui ne vont pas dans votre bac roulant bleu. Sur les lieux, vous y retrouverez des conteneurs ou des enclos attitrés à différentes catégories de résidus.

Les résidus que vous apportez à l'écocentre pourront être démantelés pour en récupérer les matières premières. Vos matières seront, par la suite, valorisées.

ENERCYCLE

Valoriser les matières résiduelles de la Mauricie



Matières acceptées gratuitement



Appareils réfrigérants et électroménagers

Réfrigérateur, congélateur, air climatisé, fontaine d'eau, refroidisseur à vin

Bardeaux d'asphalte

Si votre bardeau se retrouve sur du bois, des frais de 15 \$ s'appliquent

Béton, brique, pierre, etc.

Bois et branches

Meubles, portes et fenêtres (sans vitre), armoires, plancher flottant, panneaux de fibres de bois, copeaux, marqueterie, mélamine, etc.

Matériel électronique

Cellulaires, ordinateurs, téléviseurs, etc.

Métaux ferreux et non ferreux

Acier, fonte, cuivre, aluminium, acier inoxydable, etc.

Pneus déjantés

D'automobiles, de camionnettes, de camions et de vélos

Résidus verts

Feuilles, gazon, tourbe, etc. (fruits et légumes refusés, mais acceptés dans le bac brun)

Retailles de cèdres

Feuillage et petites branches

Matières recyclables

Contenants, emballages et imprimés de carton, papier, plastique ainsi que les boîtes de conserves, les contenants en verre et les polystyrène de protection



Résidus Domestiques Dangereux (RDD)

On les reconnaît facilement aux symboles apparaissant sur leur emballage.



Durant l'hiver (1^{er} novembre au 31 mars), seulement la peinture, l'huile et les batteries d'automobile sont acceptées aux écocentres de Saint-Luc-de-Vincennes, Saint-Étienne-des-Grès et Louiseville.

Aux écocentres de Trois-Rivières, secteur est et ouest et de Shawinigan, tous les types de résidus domestiques dangereux sont acceptés durant l'année.

Les RDD en toute sécurité

Assurez-vous de l'étanchéité des contenants.

Ne mélangez pas les produits ensemble.

Conservez les produits dans leur contenant d'origine.

Respectez les consignes de sécurité inscrites sur l'emballage.

ET SURTOUT : NE DÉVERSEZ JAMAIS DE RDD DANS L'ÉVIER, LA NATURE OU LES ORDURES!

Résidus Domestiques Dangereux

Peintures et autres produits de revêtement

Peintures, teintures, vernis, préservatifs pour le bois

Produits automobiles

Batteries d'automobile, huiles usagées, contenants et filtres à huile, lubrifiants, graisses et dégraissants, antigels, essence

Produits d'entretien ménager

Nettoyants, détachants, récurants, javellisants, assouplisseurs

Bonbonnes de propane ou de butane et aérosols

Gaz de soudure (oxygène et acétylène) refusés

Piles, ampoules, thermomètres

Piles (nickel-cadmium, lithium), ballasts, thermomètres au mercure, tubes fluorescents et ampoules fluocompactes

Produits traitants

Bases, acides, colles, cires, goudrons, solvants, diluants, décapants, pesticides, engrais chimiques, produits pour la piscine (chlore, algicides, etc.)

Cosmétiques

Vernis et dissolvants à ongles, alcool à friction, fixatifs, colorants capillaires

\$ Matière avec frais

Ces matières sont difficilement valorisables et destinées à l'élimination.

Bois traité ou créosoté

Matelas et meubles rembourrés

Panneaux de gypse

Préart

Laine minérale

Vitre (verre plat)

Tapis

Souches

Tarifs

15 \$ / chargement

Paiement par carte seulement



Matières refusées

Amiante (contactez Énergycycle 819 373-3130)

BPC, cyanure

Déchets radioactifs ou biomédicaux



Encombrants surdimensionnés (bateau, Spa, tente roulotte, remorque, véhicule en tout genre, cabanon)

Espèces exotiques envahissantes

Médicaments (Comprimés, sirops, crèmes)

Munitions, armes, explosifs, feux de Bengale

Ordures ménagères

Résidus d'origine industrielle, commerciale et institutionnelle (ICI)

Thermopompes

Pour disposer des résidus dangereux non acceptés à l'écocentre, les citoyens et les entreprises doivent faire appel à une firme spécialisée à leurs frais.

Informez-vous auprès de votre fournisseur de produits. Pour les munitions et les explosifs, référez-vous à la Sûreté du Québec.